



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du 8 décembre 2022

Présidence : M. Alain Petitpierre
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : MM Ludovic Haueter et Reynald Jaquet
 Convocation : du 15.11.2022, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 19h00, souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 42
 Quorum (1/3) : 14
 Membres présents : 24 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 13

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions par rapport à l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23.06.2022,
3. Assermentation-s – démission-s,
4. Communications du président du conseil,
5. Communications de la déléguée de l'ASIGE,
6. Communications de la commission de recours,
7. Communications de la municipalité,
8. Préavis 06-2022 demande de crédit supplémentaire PACOM de CHF 32'000.00,
9. Préavis 07-2022 budget 2023,
10. Préavis 08-2022 demande investissement, renouvellement de l'infrastructure informatique,
11. Préavis 09-2022 demande de crédit supplémentaire PF de CHF 50'000.00,
12. Nomination d'un membre commission de gestion,
13. Nomination d'une commission pour les émoluments administratifs communaux,
14. Nomination d'une commission pour le PACOM,
15. Interventions individuelles et divers,
16. Souper de fin d'année.

L'ordre du jour est accepté à la majorité avec le report du point 2 au prochain conseil.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23.06.2022

A la suite d'une erreur d'interprétation, et en pensant que nous n'avions pas le quorum pour délibérer correctement, le procès-verbal a été reporté à la prochaine séance du Conseil général.

3. Assermentation(s) – démission(s)

Il n'y a pas de démission.

Il y a 5 personnes qui souhaitent se faire assermenter, il s'agit de,

1. M. Steeve Duvoisin
2. M. Charly Haueter
3. M. Laurent Décoppet
4. Mme Virginie Jordan Duvoisin
5. M. Gérard Perrier
6. M. Serge Müller
7. Mme Joono Décoppet

M. le Président les remercie pour leur engagement puis il leur lit le serment d'assermentation.

Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Puis demande aux nouveaux membres de lever la main droite et dire « je le promets ».

Quorum et majorité :

Membres inscrits	: 49	
Quorum (1/3)	: 17	
Membres présents	: 31	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue	: 16	

4. Communications du président du conseil

Après quelques mois d'activité, il est déjà l'heure de tirer un bilan de l'année qui se termine. Pour commencer, il invite l'assemblée à se lever et observer un instant de silence en mémoire de ceux qui nous ont quittés.

Il salue l'arrivée de nombreux nouveaux habitants grâce auxquels le village a franchi le cap historique des 400 âmes dont une centaine de jeunes, de quoi réjouir ceux qui ont œuvré à la création de la place de jeux qui tourne aujourd'hui à plein rendement.

Pour que tout fonctionne, nous pouvons compter sur un exécutif complet et dynamique qui ne ménage pas sa peine pour mettre en œuvre les décisions et préparer des préavis clairement rédigés pour permettre de dessiner et valider l'avenir de la commune.

Pour que la Municipalité puisse travailler rapidement et efficacement, elle peut compter sur une administration professionnelle et motivée. Il prie l'assemblée de remercier par applaudissement Mme Anne Hofstetter au secrétariat municipal, Mme Chrystèle Vidmer à la bourse, M. Laurent Woëts employé communal multi-tâches et Mme Aurélia Bally secrétaire du Conseil général. Tous les conseillers ont pu prendre connaissance des objets soumis au vote, ils ne seront donc pas lus en intégralité mais présenté brièvement par la personne en charge avant d'entendre le rapport de la commission de gestion. Il demande, lors d'interventions individuelles, de se lever et s'annoncer afin de faciliter le travail de la prise du procès-verbal et permettre à chacun de faire connaissance.

5. Communications de la déléguée de l'ASIGE

Mme Sabine Delachaux, déléguée de l'ASIGE, est absente ce soir. Il n'y aura pas d'intervention de sa part. Cependant Mme Mallory Cricco, Municipale, était présente avec elle la veille à l'assemblée intercommunale de l'ASIGE et pourra ainsi répondre aux questions à ce sujet, s'il y en a.

6. Communications de la commission de recours

M. Denis Ruch informe qu'il n'a pas d'informations à transmettre.

Mme Noëlle Vuillemin ne souhaite pas continuer en tant que membre de la commission de recours. Elle a donné sa démission. Le poste sera repourvu à la prochaine séance du Conseil général.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole, salue l'assemblée, remercie tout le monde de s'être déplacé pour le dernier Conseil de l'année en cette période de l'Avent, puis donne les informations suivantes :

Notre commune évolue à un bon rythme. Cette année a été démarquée par d'autres contraintes que le Covid 19. L'actualité internationale mène à de multiples délibérations et entraîne avec elle des répercussions sur divers plans. Le plan OSTRAL génère des réflexions de coûts supplémentaires pour notre commune.

Il souligne avec plaisir, au nom de la Municipalité, que l'entente entre les Municipaux et le bureau du Conseil général est excellente. Elle favorise une bonne collaboration.

Il remercie Mme Chrystelle Vidmer et Mme Anne Hofstetter pour leur travail sans compter leurs heures et leur jovialité au quotidien. Il remercie également M. Laurent Woëts pour sa participation active à la vie de la commune et au bien-être de ses habitants.

Concernant ses dicastères,

- Départ de Mme Corinne Woëts, secrétaire municipale et l'arrivée de Mme Anne Hofstetter sa remplaçante. La passation des dossiers prend du temps ainsi que se mettre au courant de tout. Un grand merci à elle pour son investissement.
- Départs de M. Gérard Perrier pour une retraite « politique » bien méritée et de M. Bruno Rodrigues pour des raisons de travail.
- Arrivée de Mme Mallory Cricco et de M. Sébastien Wenger en tant que Municipaux. Un grand merci à eux d'investir ces mandats de milice et donner du temps à notre Commune.

2022 : année de transition et de changement

- Augmentation de notre population qui est passée de 367 habitants en décembre 2021 à 408 à ce jour, dont 102 enfants de 0 à 18 ans, ce qui fait $\frac{1}{4}$ de la population. Cela impacte sérieusement le budget au niveau des écoles.
- La mise à jour de la liste des bâtiments EGID et EWID.
- Le futur changement du plan comptable du canton Mch2.
- Une réflexion plus globale autour de la gestion de la péréquation.
- Une collaboration plus intense avec d'autres communes liées au réseautage de nos collaboratrices administratives.

2022 : année instructive

- Pour la police des constructions, le règlement des normes de sécurité et de visibilité, PACOM. Vous avez tous remarqué que la Municipalité a remis à l'enquête le PACOM jusqu'au 26 décembre 2022. En effet, l'enquête du 31 août au 30 septembre 2022, en raison d'erreur de forme dans sa publication a été remise à l'enquête publique. Une modification a cependant été apportée, elle répond à une partie des oppositions. Dans les grandes lignes, la Municipalité renonce à la possibilité de construire un parking souterrain dans la zone de verdure 15 LAT B (parcelles 605 et 615). Chaque opposant a reçu un courrier à ce sujet leur confirmant que leur opposition a été dûment enregistrée et sera traitée conformément à la Loi. Du fait que l'enquête est en cours, nous ne viendrons pas sur le sujet du PACOM ce soir, chacun ayant l'opportunité de consulter les documents au greffe municipal.

2022 : année de réalisation

- Le faux trottoir a été réalisé sur la route de Giez. Sa réalisation s'est effectuée dans les temps impartis. Il ne reste que quelques travaux de garantie concernant les pôles cônes car les bandes réfléchissantes se décollent.
- Les travaux ont commencé sur la Rue des Fontaines direction Vuiteboeuf. La BH est changée, le remplacement des conduites d'alimentation en eau du battoir et du cimetière sont faites.
- La Romande Energie s'est jointe à ces travaux pour l'installation d'une station à moyenne tension. Une enquête suivra pour son emplacement qui est prévue devant le battoir.
- Concernant le centre du village, l'abribus et le rondpoint, le dossier après corrections a été transmis au canton pour étude. Cela peut prendre 3 mois. Donc ce dossier est en attente d'une décision.

2022 : année de surprises

- Battoir : entretien normal (remplacement des tuiles)
- Chapelle, à la suite du dernier conseil, des réflexions sont en cours. Dans l'intervalle nous avons reçu une offre d'achat pour ce bien. Nous reviendrons vers vous lors d'un prochain Conseil. Nous nous laissons du temps pour examiner toutes les solutions.
- Collège, un urgent lifting du clocher est à faire à très court terme pour des raisons d'étanchéité.
- Les Petites Fauconnières, nous avons eu quelques surprises comme le fond de la cave pas entièrement bétonné, le bas des murs délabrés dû à l'humidité, des fuites aux citernes de la Pervenche et de la Violette, elles perdaient trop d'eau. Nous avons dû effectuer les travaux afin de palier à ces divers problèmes ce qui amène le préavis 09-2022 soit une demande de 50'000 CHF. Pour le reste des travaux tout fonctionne bien ! Une bonne nouvelle est arrivée : le permis de construire de la véranda ! ENFIN !

M. le Syndic remercie l'assemblée pour son attention.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Déchetterie, il informe qu'une collecte itinérante des déchets spéciaux a été mise en place par la STRID. Pour l'instant, selon la quantité des déchets, elle a lieu tous les deux mois. Vous trouverez un calendrier sur le site Internet de la commune ou de la STRID, à la déchetterie ou sur demande. Il est toujours possible d'amener les huiles, les sources lumineuses et les piles, sauf les lithiums.
- Éclairage public, tout est bien, nous finissons la première année avec le parc rénové en LED. L'année prochaine, un retour sera fait par rapport à l'économie réelle qu'il y a eu.
- Police, un radar a été posé fin novembre, quelques véhicules se sont faits serrer dont un à 85 km/h. Nous avons aussi reçu les prescriptions de sécurité, il rappelle qu'avec l'heure d'hiver, les cambrioleurs aiment bien cette petite fenêtre de 17h à 19h, même s'il n'y a pas de recrudescence de cambriolages, toujours bien de faire attention.
- ORPCI, il y a eu deux séances intercommunales : le 14 septembre à Arnex-sur-Orbe et le 9 novembre dernier à Orzens. Le budget a passé. Il y a la construction d'une base opérationnelle qui va se faire à Orbe dans le but de centraliser les différents locaux pour les véhicules et le matériel.
- Pompiers, il y a eu deux exercices sur le site de l'entreprise Ducret, le 8 septembre dernier, c'était sympathique. Au niveau de l'intercommunale le 22 septembre dernier à Grandson, il y aura un préavis pour l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers.
- Armée, il y aura une séance lundi de la semaine prochaine, à 18h30, sur l'évolution de la place d'arme.
- Affaires sociales, il y a eu une séance intercommunale au Lieu le 28 septembre dernier, le budget a passé. Le Comité de direction fait un appel, il manque un membre. Si quelqu'un est intéressé n'hésitez pas à postuler.
- L'OSTRAL, il s'agit d'un team formé d'énergéticiens et de conseillers qui nous communique des informations en cas de pénurie ou de black-out. L'OSTRAL, au niveau de la Confédération, c'est l'appel au bon sens, des informations transmises par la publicité et les journaux. Le Canton a mis en place des restrictions ordonnées depuis le 2 novembre 2022, il s'agit par exemple d'éteindre les enseignes lumineuses après 1h de la fermeture du magasin; le but est de baisser la consommation inutile. La 3^{ème} phase ce sont les contingentements, cela concerne les gros consommateurs, environ 30'000 entreprises en Suisse. La 4^{ème} phase est le délestage, cela va s'organiser par secteur. La Romande énergie s'occupera de gérer et pourra couper l'électricité et la remettre par tranche de 4h avec un tournus par village. Si on en arrive à ce stade, il y aura beaucoup de problèmes, ce sera compliqué pour les transports publics, la vie sera complètement paralysée. Mais avant d'en arriver là il y aura plusieurs étapes, plusieurs séances et de la préparation avec l'état-major cantonal, la PCI, plusieurs services de l'énergie. Nous avons dû faire un listing des installations névralgiques de la Commune, nous avons la SPEP et un PRU (point de rassemblement d'urgence pour accueillir la population). Ces installations doivent être autonomes en électricité. Toutes les villes doivent avoir un PRU. Si nous devons avoir une pénurie d'électricité, ce sera d'ici la fin de l'hiver. D'après les grands spécialistes, il y a 1% de chance d'arriver au délestage, donc très peu de risque, mais nous sommes tenus de nous y préparer.

M. Olivier Schülé demande si quelqu'un à une question par rapport à l'OSTRAL.

- Mme Dominique Biollay demande ce que la Commune a prévu.
- M. Olivier Schülé répond qu'il est prévu de créer la mise en place d'un PRU. Il précise que la commune est chauffée au mazout et sera alimentée par une génératrice (230V). Il a été décidé de ne pas de se regrouper avec une autre commune afin d'être au plus proche de la population du village.
- D'après un recensement effectué, il n'y a pas de personnes avec des besoins spécifiques à Orges, et si nécessaire, c'est le CMS qui s'en occupera.

Communications de Mme Mallory Cricco, municipale

Elle salue l'assemblée puis informe qu'elle a rejoint la Municipalité il y a peu de temps. Elle est en charge des dicastères de la jeunesse, des écoles, de la culture, des sports, de la Police et de la paroisse. Puis elle transmet quelques informations du CODIR de l'assemblée intercommunale de l'ASIGE qui a eu lieu hier soir à Concise.

- Jura A – la nouvelle bibliothèque est fonctionnelle pour les écoles, il y aura une inauguration le 1^{er} avril 2023, de 10h30 et 15h. Des informations suivront. Concernant le 1^{er} campus scolaire de Champagne, Suisse et vaudois, le projet avance, il est durable. Le budget d'investissement est de 34 millions et pris en charge à hauteur de 58% par l'ASIGE et le reste à charge des communes.
- Transports, depuis la dernière rentrée scolaire, après COVID, la situation est bien meilleure grâce à des améliorations par rapport à la sécurité avec la présence de quelques uniformes. Le règlement des transports est actuellement en discussion afin d'avoir plus de flexibilité et d'agilité dans les processus des différentes questions du règlement, par exemple en cas de demande d'un arrêt de bus.
- FAdEGE, la dernière assemblée générale s'est tenue le 12 octobre dernier, il y a eu une situation critique dans les structures parascolaires (période de midi) pour La Grignotte, La Bulle et La Parascole. Il y avait plus d'enfants que ceux autorisés, ils ont dû demander une dérogation, cette situation temporaire a été résolue avec l'ouverture, en octobre dernier, d'une nouvelle structure de 24 nouvelles places. Les espaces de Fiez et Champagne, la capacité a passé à 20 enfants. Il y a un projet de créer une UAPE de 36 places. Le budget 2023 a annoncé une augmentation du coût de l'énergie de 25% et une augmentation de la masse salariée. La prochaine assemblée générale se tiendra le 31 mai prochain.
- Projet 2023 concernant la paroisse. Nous avons eu un contact avec la Diacre de Grandson. Après cette période de COVID, elle aimerait renouer le contact avec les habitants du village. Un espace, Café contact, sera lancé à partir de février 2023. La Diacre se tiendra à disposition, dans la salle du collège tout en haut, 2h une fois par mois. L'objectif est de retisser des liens, de pouvoir échanger et partager.
- Culture, une association nous a approché et nous a fait une proposition que nous avons trouvée très intéressante. Il s'agit d'un projet qui a débuté il y a 3 ans et qui s'appelle : Les communes qui font leur cinéma ! La date du 23 septembre 2023 a été réservée pour faire une petite séance open air organisée par cette association. D'autres détails suivront.

Elle reste à l'écoute et à disposition pour les éventuelles questions.

Communications de M. Sébastien Wenger, municipal

Il se présente et informe qu'il a 32 ans, il a toujours vécu à Orges où il pratique le métier d'agriculteur. Ses parents ont également fait partie de la Municipalité. Il remercie la Municipalité en place pour son accueil. Il est content de pouvoir s'investir pour sa commune pour le peu de temps qu'il a encore de libre.

Concernant ses dicastères, collecteurs, drainages, développement durable, espaces verts, forêts, domaines, terrains et pâturages. Il n'a pas encore beaucoup d'informations vu qu'il a commencé il y a 3 mois seulement.

- Forêts, Mme Sylvaine Jorand, qui était inspectrice à l'état, a été nommée en remplacement de M. Chapuisod, garde forestier, qui a pris sa retraite cette année. Comme elle a beaucoup de choses à mettre en place pour ces débuts, les coupes d'éclaircissement prévues cette année traînent un peu.

- Forêts, vu l'année relativement sèche que nous avons eue, nous constatons des dégâts de bostryche qui vont arriver plutôt au début de l'année prochaine. Ceci va nous amener à faire une coupe pour éradiquer ce fléau. Dans environ 10 ans, il y aura de moins en moins d'arbres, sapins, épicéas, et plus de feuillus afin de s'adapter au réchauffement climatique.

Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Informatique, il y a eu quelques petites modifications mineures comme l'achat de matériel au niveau de l'Administration communale. Un projet de changement plus important, afin d'augmenter la sécurité et la fiabilité de toute la structure informatique, est prévu. Il fait l'objet d'un préavis qui passera au point 10 ce soir.
- Réseau d'eau, il y a plusieurs conduites qui ont été remplacées dans le courant de l'année. Ce renouvellement était nécessaire car elles n'étaient plus utilisables en l'état. Il y a également eu quelques entretiens standard de conduites.
- Épuration, avec le nouvel exploitant, le fonctionnement de la STEP s'améliore et fonctionne de mieux en mieux, c'est très satisfaisant. Concernant les eaux claires qui entraînent dans les eaux usées, une première série de recherches a été faite avec l'entreprise Cand Landi dans le haut du village, la suite se fera l'année prochaine afin d'obtenir quelque chose de concret.

M. le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe au point 8.

8. Préavis 06-2022 demande de crédit supplémentaire PACOM de CHF 32'000.00

M. le Syndic prend la parole et rappelle que ce PACOM a débuté en 2012 avec un crédit de CHF 65'000.00 et la mise à l'enquête a été faite cette année en septembre. Afin de pouvoir terminer ce PACOM et qu'il soit efficace, le bureau Dolci, technicien pour ce dossier, demande la somme de CHF 21'100.00 pour finir de traiter ce dossier. Le montant de CHF 10'900.00 a été ajouté pour les frais administratifs et juridiques (CDAP).

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver,

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 32'000.00 pour terminer la révision du PACOM (plan d'affectation communal),

Article 2 : de financer cette dépense sans avoir recours à l'emprunt,

Article 3 : de l'amortir sur 2 ans.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et ouvre la discussion. Il rappelle aux conseillers et conseillères qui souhaitent prendre la parole de se lever et s'annoncer auprès de la secrétaire.

- M. Jean-Jacques Kaech demande si nous avons une idée du coût que ce genre de projet à occasionné dans des communes avec des situations similaires à Orges.
- M. le Syndic répond que oui nous sommes dans les clous des communes avoisinantes.
- M. Daniel Biollay demande s'il n'y a pas un abus de la part du bureau Dolci d'un point de vue administratif et financier.

- M. le Syndic répond que nous n'avons pas le choix de suivre même si c'est cher. Nous n'allons pas aller chercher un autre bureau. Nous allons compter les heures qui sont faites et contrôler afin que cela ne coûte pas plus cher que prévu. La Municipalité en place va contrôler tout ça. Les CHF 10'900.00 ne concerne pas le bureau Dolci mais les frais liés aux oppositions qui ont été déposées et si nous devons aller devant le Tribunal (CDAP).

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 32'000.00 pour terminer la révision du PACOM (plan d'affectation communal),

Article 2 : de financer cette dépense sans avoir recours à l'emprunt

Article 3 : de l'amortir sur 2 ans.

L'assemblée accepte le préavis à la majorité.

9. Préavis 07.2022 budget 2023

M. le Président passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'accepter le contenu du budget tel que présenté.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

L'assemblée accepte le préavis à la majorité.

10. Préavis 08-2022 demande d'investissement, renouvellement de l'infrastructure informatique

M. Nicolas Piaget explique que ce système permettra d'améliorer l'efficacité et la sécurité informatique de l'administration communale. Une partie des coûts sera pour la mise en place. Les coûts annuels ne changeront pas.

M. le Président remercie Nicolas Piaget et donne la parole à la commission de gestion.

M. Cyril Cachin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de toute l'infrastructure informatique de l'Administration communale,

Article 2 : de financer cet investissement au moyen d'un emprunt,

Article 3 : de valoriser cet investissement au bilan,

Article 4 : de l'amortir sur une durée de 2 ans,

Article 5 : de porter les frais annuels d'exploitation et de maintenance aux comptes de fonctionnement.

M. le Président remercie M. Cyril Cachin et demande si quelqu'un a une question.

- M. Jean-Philippe Petitpierre fait part d'une crainte. Il travaille avec OFISA dans une relation commerciale et dit qu'il coûte beaucoup plus cher que le montant annoncé. Il n'est pas contre OFISA ni contre le préavis, il dit juste à la Municipalité de faire attention aux démarches un peu masquées.
- M. le Syndic répond que la Municipalité y a pensé au moment de l'offre. Nous avons bien vérifié ce qui était stipulé. Il remercie M. Jean-Philippe Petitpierre pour le conseil et informe que la Municipalité va encore mieux contrôler.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

L'assemblée accepte le préavis à l'unanimité.

11. Préavis 09-2022 demande d'un crédit supplémentaire PF de CHF 50'000.00

M. le Syndic prend la parole et explique qu'il y a eu montant accordé l'année passée pour aménager et améliorer les bâtiments des Petites Fauconnières. Des forages ont été effectués sur la base de devis estimés selon des sondages. Malheureusement il y a eu plus de travaux que prévus car finalement sous les sols durs nous avons eu la surprise de trouver de la terre. Les bas des murs étaient délabrés à cause de l'humidité et donc fichus. Nous avons dû remettre en état, pour une question d'hygiène. Le devis de remise en état des sols et des murs était de CHF 25'000.00 (plus-value). La cuisine a été déplacée dans la cave avec la mise en place d'une ventilation pour un coût supplémentaire de CHF 8'000.00. La plus grande surprise est survenue lors du contrôle des citernes des chalets de la Violette et la Pervenche, elles étaient trouées, nous avons dû les réparer, reboucher les trous et refaire l'étanchéité, ce qui a amené une plus-value de CHF 50'000.00. Cette somme ne va pas impacter la rentabilité de ces bâtiments car les loyers ont été augmentés en adéquation.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, à sa majorité, recommande au Conseil :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 50'000.00 pour la réalisation des travaux supplémentaires,

Article 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt,

Article 3 : de l'amortir linéairement sur une durée de 20 ans,

Article 4 : de porter le montant au bilan du compte 9.143.02 - Fauconnières

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande si quelqu'un à une question.

- M. Reynald Jaquet demande si le domaine des Petites Fauconnières comprend bien les chalets de la Violette et de la Pervenche.
- M. le Syndic répond que oui.
- M. Jean-Jacques Kaech, il lui semblait que les chiffres qui ont été annoncés concernaient les travaux qui ont été faits et à présent on parle de devis et qu'il y aurait des travaux supplémentaires. Il aimerait savoir ce qui est couvert et par quels chiffres.
- M. le Syndic répond que ces CHF 50'000.00 ont été demandés sitôt que nous avons vu l'état des bâtiments et les travaux à faire. Ce montant est un complément, il a été devisé et facturé. La rentabilité du domaine est bonne, nous n'allons pas aller au-delà de ça. Il précise qu'il y a eu des devis de base, une partie a été payée mais pas en tout.

- Mme Mia Zollinger Fleury dit qu'elle a toujours adoré les Petites Fauconnières, elles font partie d'Orges et trouve dommage que la population ne se déplace pas un peu plus pour y aller. Cette année il y avait un cuisinier exceptionnel et des prix plus que corrects. C'est un endroit magnifique et ça vaut vraiment la peine d'y aller.
- Le Président remercie Mme Mia Zollinger Fleury pour ces belles paroles qui nous touchent.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 50'000.00 pour la réalisation des travaux supplémentaires,

Article 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt,

Article 3 : de l'amortir linéairement sur une durée de 20 ans,

Article 4 : de porter le montant au bilan du compte 9.143.02 – Fauconnières.

L'assemblée accepte le préavis à l'unanimité.

12. Nomination d'un membre commission de gestion

M. le Président rappelle que nous devons nommer un nouveau membre en remplacement de M. Sébastien Wenger qui a été élu municipal en août dernier.

Puis demande si quelqu'un est intéressé à reprendre cette place.

M. Cyril Cachin donne quelques explications concernant les tâches de la commission dont le fait qu'elle doit étudier les préavis et faire des rapports. C'est intéressant.

Une personne se présente, il s'agit de :

- [M. Steeve Duvoisin](#).

Il est nommé à l'unanimité, à main levée, puis remercié par applaudissements.

13. Nomination d'une commission pour les émoluments administratifs communaux

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic donne quelques explications sur la manière de s'investir pour cette commission. Il précise que cela peut prendre 1h ou 10h selon les discussions mais normalement 1 ou 2 séances devraient suffire afin de remettre à jour des émoluments devenus obsolètes par rapport à la charge que représente le traitement des dossiers.

3 personnes se proposent, il s'agit de,

- [Mme Saskia Cachin](#)
- [M. Patrick Aerny](#)
- [Mme Mary-France Fleury](#)

14. Nomination d'une commission pour le PACOM

M. le Syndic prend la parole. Il informe qu'au terme de l'enquête publique le lundi 26 décembre 2022, la Municipalité et le bureau Dolci vont se rencontrer pour traiter les oppositions. Une fois traitées, la Municipalité recevra les opposants, ils pourront s'exprimer et un préavis sera réalisé. Ensuite, la Municipalité reviendra devant le Conseil pour dire ce qui a été décidé. La commission devra établir un rapport selon les informations reçues de la Municipalité et du bureau Dolci, et prendre une décision pour vous dire si ça vaut la peine de voter pour que ce PACOM soit accepté tel que présenté ou le refuser. Nous aimerions que la commission donne son rapport d'ici le mois de février 2023. En cas d'acceptation, nous aimerions le faire passer au prochain conseil en 2023.

M. le Président remercie M. le Syndic. Ce sujet est vaste et va alimenter passablement de discussions. Il encourage l'assemblée à rejoindre cette commission et rappelle que nous avons besoin de 3 personnes. Il s'adresse avant tout aux personnes les plus concernées par ce PACOM de manière à pouvoir mettre directement les choses à plat et que les choses puissent avancer de manière efficiente.

3 personnes se proposent, il s'agit de,

- M. Reynald Jaquet
- M. Jean-Jaques Kaech
- M. Charly Haueter

M. le Président remercie ces personnes.

M. Jean-Philippe Petitpierre dit qu'il faut que les membres de cette commission puissent s'exprimer, s'ils sont dans les opposants, ils ne sont pas neutres et ne pourront pas s'exprimer correctement. Le cas s'est présenté dans une commune au Jura avec le parc des éoliennes. Les commissions devaient se récuser lors des votes et cela crée des moments difficiles à vivre lors des conseils.

M. Jean-Jacques Kaech dit qu'au sujet de cette remarque, il est l'un des opposants de certaines parties du PACOM et il ne sait pas si cela suffirait qu'il se récuse pour ces oppositions ou pour les oppositions qui iraient dans le même sens que lui ou si c'est incompatible parce qu'étant opposant il ne peut pas se prononcer comme les autres.

M. Olivier Schülé trouve que dans un souci de transparence, ce que M. Jean-Philippe Petitpierre à dit est tout à fait juste.

M. Reynald Jaquet dit qu'il se récuse aussi car il fait également partie des opposants.

Mme Saskia Cachin demande qu'elle est le principe d'une commission.

M. le Syndic répond qu'il faut donner son avis par rapport aux décisions de la Municipalité et au bureau technique. Il faut que ce soit quelque chose de neutre. La commission doit se déterminer et dire si elle trouve que ce PACOM est bien ou non. Il faut être ouvert à la discussion.

M. Olivier Schülé précise que si l'assemblée estime que la commission n'est pas une bonne chose pour respecter l'anonymat, nous ne faisons pas de commission.

M. Charly Haueter précise que la commission ne va pas traiter les opposants donc ils ne sont pas concernés. La commission va travailler pour le PACOM.

M. le Syndic répond qu'effectivement la commission va travailler pour le PACOM mais aussi pour garder, entre guillemets, les intérêts personnels de chacun.

M. Daniel Biollay demande pourquoi faire une commission maintenant, il trouve bizarre.

M. le Syndic répond qu'une fois que la Municipalité aura traité les oppositions, elle aura son avis. Le but n'est pas qu'elle décide mais puisse avoir également l'avis d'une commission ad hoc qui dise si elle est d'accord ou non de suivre la Municipalité et de représenter tout le monde. Ensuite ce sera au Conseil de voter par rapport au préavis et aussi selon le rapport de la commission. Cela évitera d'avoir à nouveau des oppositions et des dossiers à la CDAP.

Mme Dominique Biollay demande si c'est bien juste que le nouveau projet du PACOM est bien à l'enquête actuellement et demande si les oppositions de l'ancien projet sont encore valables.

M. le Syndic répond que oui car rien n'a changé par rapport à la mise à l'enquête du PACOM, à part le retrait de l'article concernant la création d'un parking sous terrain, il y a eu une nouvelle enquête à cause d'une mauvaise forme de publication. La commission devra donner son avis par rapport aux décisions prises sur les oppositions traitées par la Municipalité.

Mme Dominique Biollay demande si c'est bien juste que les oppositions vont passer en séance de Municipalité, si elles sont bien de compétence municipale et si le projet ne va pas passer en séance avant que la Municipalité commence les oppositions.

M. le Syndic répond oui.

Mme Saskia Cachin trouve que ce serait intéressant d'avoir une commission avec un opposant et deux personnes qui ne sont pas des opposants. S'il y a que des opposants ça ne peut pas aller de l'avant.

M. le Président dit que si tout le monde est ouvert au dialogue, c'est une excellente solution.

M. Jean-Jacques Kaech trouve que ce n'est pas forcément parce qu'une personne fait partie des opposants qu'elle va tirer à son avantage dans le travail qu'elle aura à faire dans cette commission. Cela ne va pas obliger le Conseil à suivre les recommandations décidées.

M. le Président dit que c'est le principe et relance l'offre de qui veut rejoindre cette commission.

- [M. Charly Haueter, maintien sa candidature](#)

M. le Président remercie M. Haueter et demande si des personnes nouvellement membres du Conseil sont intéressées.

- [M. Jean-Jacques Kaech, n'avait pas dit qu'il se retirait](#)

M. le Président dit que si tout le monde est ouvert au dialogue, constructif et que nous pouvons arriver devant le conseil avec un rapport convaincant et complet, cela ne lui pose pas de problème. Puis demande à la commission de gestion si elle ne voudrait pas rejoindre le PACOM de manière à compléter le quorum.

M. Patrick Aerny dit que s'il n'y a pas de solution allons-y comme ça. Trois personnes (3) de la commission de gestion se proposent, il s'agit de,

- [M. Cyril Cachin](#)

- [M. Patrick Aerny](#)

- [M. Damien Gfeller](#)

M. le Président demande à l'assemblée, afin d'être parfaitement au clair au niveau administratif, d'accepter le principe que des opposants fassent partie de cette commission qui sera composée de cinq (5) personnes.

M. le Président soumet au vote la proposition que la commission PACOM soit composée en partie d'opposants au projet PACOM.

La majorité absolue de 16 n'est pas atteinte. M. le Président informe que la proposition est refusée. La commission PACOM est dévolue uniquement à la commission de gestion qui fera un rapport en bonne et due forme lorsque le préavis sera présenté. Il remercie l'assemblée.

MM Daniel Biollay et Jean-Jacques Kaech demandent s'il y a vraiment besoin de la majorité absolue ou si ça ne devrait pas être seulement des plus et des moins pour le vote.

M. Patrick Aerny dit qu'on peut garder ces résultats, le bureau les vérifie avec la Préfecture, si c'est ok on y va avec une commission de cinq (5) personnes et si pas ok on y va avec la commission de gestion.

M. le Président dit qu'il va contrôler tout ça et suivre cette proposition. Il remercie M. Patrick Aerny.

M. Jean-Jacques Kaech dit que dans le cas de nomination de commission, d'après le règlement, si on veut l'appliquer, cela devrait se faire par scrutin de liste.

M. le Président répond que nous allons prendre en compte les votes de ce soir, la proposition de M. Patrick Aerny et soumettre le tout à la Préfecture. Sa réponse nous donnera la marche à suivre pour la suite.

Il remercie l'assemblée.

15. Interventions individuelles et divers

M. le Président précise que nous n'avons pas reçu de propositions et ouvre le dialogue.

- M. Jean-Jacques Kaech a une remarque concernant les places de stationnement sur la parcelle 605. Un projet de création de 24 places a été mis à l'enquête publique du 18 août au 17 septembre 2021. Dans le PV de la séance du 6 octobre 2021, M. le Syndic a annoncé qu'il y avait eu 19 oppositions qui seraient étudiées, analysées et seront à l'ordre du jour dans un prochain Conseil. Depuis, il y a eu 2 séances, le 8 décembre 2021 et le 23 juin 2022, où rien n'a été dit à ce propos et ce sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour de ce soir. Selon le projet PACOM qui est actuellement mis à l'enquête, jusqu'au 26 décembre 2022, la parcelle communale 605 est divisée en 2 zones : il y a 2'054 dans la partie Nord Est occupée par la place de jeu et l'abribus classée en zone affectée pour des besoins publics et 15'707 du reste de cette parcelle classée en zone verdure destinée à sauvegarder les espaces non bâtis publics ou privés caractéristiques tels que jardins d'agrément potagers, vergers, espaces de détente, et de jeux. Elle est inconstructible à l'exception d'aménagements paysagers, de terrains de sports et places de jeux, arrêts de bus, espaces de stationnements. Or c'est dans cette zone qu'a été projeté les 24 places de stationnement qui ont eu 19 oppositions. Ce qui signifie que si le PACOM entre en vigueur tel qu'il est présenté, ces places seront tout à fait conformes à la destination de cette zone puisqu'il est précisé dans le vrai document PACOM mis à l'enquête qu'il pourra accueillir des espaces de stationnement en surface. Chacun fait ce qu'il veut mais s'il y en a qui pense que ce n'est pas bien de faire des places de stationnement sur cette parcelle, ils peuvent éventuellement faire des oppositions qui devront être postées au plus tard le samedi 24 décembre 2022 puisque le terme annoncé du lundi 26 décembre 2022 est un jour férié.
- M. le Président remercie M. Jean-Jacques Kaech pour ce complément et répond que cela concerne le PACOM qui sera délibéré l'année prochaine.
- M. Daniel Biollay informe que lien de l'adresse mail conseil@orges.ch sur le site Internet de la commune est faux et que les enquêtes ouvertes n'apparaissent pas sous la rubrique pilier public.

- M. le Syndic répond qu'il n'y aura plus de pilier public sur le site Internet, pour la simple et bonne raison que lors de l'enquête du PACOM nous ne l'avons pas affichée au pilier public officiel en pensant que le pilier public du site Internet suffisait amplement pour que tout le monde puisse le consulter et faire éventuellement une opposition. Malheureusement seul le pilier officiel fixe les autorisations. Le pilier public du site Internet a été enlevé afin de ne plus oublier d'afficher les documents en format papier sur le pilier public officiel fixe devant le collègue.
- M. Olivier Schülé rappelle que selon la loi cantonale seul le pilier public officiel est valable.
- M. Reynald Jaquet demande si la Municipalité est au courant de la future réfection de la route reliant Orges à Giez, elle est dans un état déplorable et ça fait peur de passer par là.
- M. le Syndic répond que la Municipalité n'est au courant de rien par rapport à ce qui va être fait là-bas.
- Mme Sandrine Taillebois souhaite rebondir sur ce que Mme Mia Zollinger Fleury a dit sur les Petites Fauconnières. Il y a beaucoup de nouveaux habitants à Orges mais sûrement beaucoup d'entre eux ne sont pas au courant de cet endroit magnifique et de ce que c'est. Elle propose de faire quelque chose pour informer les nouveaux habitants.
- M. Olivier Schülé répond que nous profiterons de l'accueil des nouveaux habitants en 2023 pour transmettre une information.
- M. Daniel Biollay demande où nous en sommes avec les travaux de préparation de bitume, ceux en attente et si un trottoir va être fait, en même temps ou plus tard.
- M. le Syndic informe que depuis que les travaux ont commencé à la rue des Fontaines le but était de faire impérativement tout ce qui concernait les fouilles, il n'y aura pas de trottoir commencé cette année au vu de la période. La suite des travaux reprendra au mois de mars. Le goudron final sera posé en même temps que nous terminerons la route qui va sur Vuiteboeuf.
- Mme Saskia Cachin rappelle qu'il y aura le petit nouvel an des potes, ici au Battoir, le 7 janvier prochain.
- M. le Président remercie Mme Saskia Cachin et rappelle que l'année 2023 s'annonce bien, nous avons le petit nouvel an et sur l'automne, une soirée cinéma. Puis demande s'il y a un représentant de l'Abbaye présent qui pourrait nous dire quelques mots.
- M. Jean-Philippe Petitpierre informe que des dates sont réservées en juin normalement mais nous en saurons plus dans quelques semaines.
- M. Sébastien Wenger, du 15 au 18 juin 2023. Ce sera la 250^{ème} avec 3 ou 4 ans de retard.
- M. Pierre-Yves Taillebois dit que d'ici là il y a des soirées de l'Avent qui ont commencé à exister depuis hier. Il y a encore des portes ouvertes le mercredi 14 décembre chez la famille Cochand puis le 21 décembre prochain chez la famille Delachaux. C'est l'idée de se rencontrer, juste pour le plaisir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 20 :53. Puis souhaite une bonne soirée, un bon appétit et santé à tout le monde.

Approbation du PV Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 20 décembre 2022

Le Président
Alain Petitpierre




La Secrétaire
Aurélia Bally

